



Secrétariat d'état auprès du
ministère de l'Energie, des Mines et
du Développement Durable, chargé
du Développement Durable



*Au service
des peuples
et des nations*

INDIVIDUAL LA/CONSULTANT (E) PROCUREMENT NOTICE

Réf : IC 04-04-2018

AVIS DE REPORT

Date : 27 Avril 2018

Pays : Maroc

Description de la mission : Mission d'élaboration d'un plan d'actions pour la mise en œuvre du Pacte sur l'Exemplarité de l'Etat -**PAEE**-

Durée de la mission : 35 jours ouvrables.

Lieu : Rabat

1. CONTEXTE

Le Royaume du Maroc s'est engagé à relever les défis du XXIème siècle en faisant du développement durable un vrai projet de société et un nouveau modèle de développement sous l'impulsion éclairée de sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Depuis lors, cet engagement aux principes fondamentaux du développement durable s'est traduit par des réformes successives visant à bâtir des bases solides de développement économique, améliorer les conditions sociales et accélérer la cadence des réalisations environnementales à travers des mesures tant préventives que correctives.

C'est dans ce contexte que la Stratégie Nationale de Développement Durable a été présentée au Conseil du Gouvernement en date du 1^{er} juin 2017 et adoptée par le Conseil des Ministres sous la Présidence effective de Sa Majesté le Roi Mohammed VI le 25 Juin 2017.

La SNDD a été déclinée en 7 enjeux dont le premier vise à faire de l'exemplarité de l'État un levier pour la mise en œuvre du développement durable. En effet, l'État doit montrer l'exemple et mettre en œuvre dans ses propres services la démarche qu'il appelle de ses vœux et qu'il recommande à l'ensemble des acteurs économiques et sociaux. La

démarche de l'exemplarité de l'Etat est une démarche basée sur des objectifs qui portent sur *les achats publics durables*, sur *l'éco responsabilité*, sur *la responsabilité sociétale*, etc.

Dans le cadre de cette stratégie, le Pacte sur l'exemplarité a défini **20 mesures** répondant à **six objectifs stratégiques** à savoir :

1. Généraliser les démarches environnementales au sein des bâtiments publics (4 mesures) ;
2. Inscrire les établissements publics dans la logique de gestion et valorisation des déchets et d'économie d'eau et d'énergie (3 mesures) ;
3. Renforcer les initiatives d'un État employeur responsable (2 mesures) ;
4. Intégrer une approche participative et améliorer la transparence (4 mesures) ;
5. Promouvoir une commande publique durable et responsable (5 mesures) ;
6. Développer l'exemplarité des acteurs publics en matière de mobilité (2 mesures) ;

2. OBJECTIF DE LA MISSION

L'objet de cette consultation est d'élaborer un « Plan d'actions ministériel pour la mise en œuvre du Pacte sur l'exemplarité de l'Etat » ou (PAEE).

3. RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

Le/la Consultant(e) doit élaborer un « Plan d'actions pour la mise en œuvre du Pacte sur l'exemplarité de l'Etat » ou (PAEE) à travers la traduction des **6 objectifs du Pacte** sur l'exemplarité de l'Etat et de **leurs 20 mesures** en un ensemble **d'actions pertinentes, concrètes et réalisables**.

Pour accompagner la mise en œuvre de ce PAEE, le/la Consultant(e) devra :

- 1- Réaliser un **Benchmark international** pour la capitalisation des expériences réussies et des meilleurs pratiques en matière d'exemplarité de l'Etat ayant trait au développement durable;
- 2- Sur la base du benchmark international, le/la Consultant(e) doit élaborer **un projet de plan d'actions** pour la mise en œuvre du PAEE déclinant les 6 objectifs du pacte en **actions concrètes d'ordres réglementaire, institutionnel, d'accompagnement, de sensibilisation, technique & technologique, d'investissement, etc.** Ces actions doivent être classées par ordre de priorité (court, moyen (2021) et long terme (2030)) ;
- 3- Sur la base des résultats des concertations avec **4 administrations** en l'occurrence, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique, le Ministère de l'Intérieur et le Secrétariat d'Etat chargé du Développement Durable le/la Consultant(e), doit finaliser **le projet de Plan d'actions** susmentionné à travers, notamment, la production des fiches d'orientation, pour chacune des mesures du PAEE qui fixent les cibles à atteindre et les modalités de mise en œuvre et de suivi ainsi qu'une évaluation des budgets nécessaire à sa mise en œuvre et le potentiel d'économie à réaliser.

Le/la Consultant(e) doit également proposer un **Schéma de Pilotage Opérationnel** du PAEE impliquant les principaux acteurs clés (Task-force Exemplarité). Ce schéma doit tenir compte du cadre de gouvernance actuel de la SNDD, notamment le comité de pilotage ayant un rôle de suivi effectif de la mise en œuvre de la SNDD. Ce schéma doit être accompagné par un **système efficace de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PAEE** qui tient compte de :

- ✓ L'état de référence (situation de base / année de référence 2017-2018) ;
- ✓ Les indicateurs de suivi et les cibles à court, moyen et long terme ;
- ✓ Le mode de reporting sur le PAEE en précisant :
 - La fréquence des bilans ministériels du PAEE ;
 - Le modèle du **rapport type d'un bilan ministériel du PAEE** (format, contenu, sommaire...).

4. LIVRABLES ATTENDUS DE LA MISSION

Livrable 1 : Rapport sur les résultats du Benchmark international (les expériences réussies, les meilleures pratiques, les enseignements tirés, les impacts chiffrés (5 jours) ;

Livrable 2 : **Projet** de Plan d'actions de la mise en œuvre du PAEE (5 jours) ;

Livrable 3 : Plans d'actions **détaillé** des administrations pilotes PAEE, le Schéma de Pilotage Opérationnel du PAEE et un système de suivi-évaluation de sa mise en œuvre (25 jours) ;

5. MODALITES DE MISE EN OEUVRE ET DE GOUVERNANCE DE LA MISSION

La réalisation des prestations sera suivie par un Comité de Suivi composé des représentants du Secrétariat d'Etat chargé du Développement Durable, PNUD, des parties prenantes concernées, des Département Ministériels concernés. Ce comité supervisera les travaux du/de la consultant(e) notamment en :

- Validant la méthodologie et le planning de travail proposés ;
- Validant les rapports et les livrables élaborés ;

Ce comité recevra les versions provisoires des livrables de la mission et fournira ses commentaires dans un délai maximum de 15 jours ouvrables.

Le consultant doit intégrer et répondre aux commentaires dudit comité.

6. DUREE DE LA MISSION ET CALENDRIER DE REMISE DES LIVRABLES

La durée de cette mission est de 35 jours ouvrable. Elle aura lieu de préférence courant du mois de mai 2018.

Une mise à jour réaliste du calendrier sera effectuée juste après le recrutement du/de la consultant(e).

Livrables	Délai de remise
Livrable 1 : Rapport sur les résultats du Benchmark international.	5 jours après signature du contrat
Livrable 2 : Projet de Plan d'actions du PAEE.	5 jours après la validation du livrable 1
Livrable 3 : Plan d'actions détaillé de la mise en œuvre du PAEE, le Schéma de Pilotage Opérationnel du PAEE et le	25 jours après la validation du livrable 2

système de suivi-évaluation de sa mise en œuvre.	
--	--

7. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

Le/la consultant(e) doit avoir une expérience avérée dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Qualifications requises :

- Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/maitrise scientifique) dans le domaine de l'environnement, développement durable, énergie, gestion des ressources naturelles ou similaires ;
- 15 ans au moins d'expérience reconnue dans le domaine de l'environnement (gestion des ressources en eau, gestion et traitement des déchets, audits énergétiques, audits environnementaux) ;
- Une expérience précédente relative à l'exemplarité de l'Etat constitue un avantage ;
- Excellentes capacités d'analyse et de synthèse ;
- Maîtrise de la langue française.

8. SOUMISSION DES OFFRES

L'offre technique doit comporter les éléments suivants :

- Note méthodologique détaillant l'approche proposées pour la réalisation de la mission et un planning détaillant les tâches à réaliser ;

Formulaire P11 du/de la consultant(e) mettant en valeur ses expériences et ses compétences en lien avec la consultation (Selon Annexe 3- P11 modified for SCs and ICs)

- Attestations des références similaires délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations, avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.
- Lettre d'intérêt et de disponibilité (selon modèle en annexe 2)

L'offre financière

L'offre financière pour la prestation devra comprendre un forfait d'honoraires total (y compris toutes autres charges liées à la réalisation des prestations, déplacements, etc).

Afin d'assurer une bonne comparaison des propositions financières, la proposition financière comprendra une ventilation du montant forfaitaire.

NB : La devise de l'offre :

- Devise locale (Dirham Marocain –MAD) ou
- Dollar des Etats-Unis ou
- Euro

Conditions de conversion des devises : Pour les besoins de la comparaison de l'ensemble des soumissions, le PNUD convertira la devise indiquée dans la soumission dans la devise privilégiée par le PNUD à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU qui sera en vigueur à la date-limite de dépôt des soumissions ;

Les consultants régies par la loi marocaines sont tenus de faire leur soumission en monnaie locale (MAD).

9. MODALITES DE PAIEMENTS

Le Paiement de la totalité du montant se fera à la fin de la mission.

10. CRITERES D'EVALUATION DE LA CONSULTATION :

Le/La consultant/e sera évalué/e en fonction d'une combinaison de critères techniques et financiers.

Phase 1 : Evaluation technique des offres

L'évaluation technique sera effectuée sur la base des critères suivants :

Critères de l'évaluation technique	Points
Note méthodologique proposée - Simple : 20 points - Améliorée : 50 points - Non conforme : 0 points	50
Chronogramme proposé - En adéquation avec les délais de réalisation : 10 points - Non-respect des délais : 0 points	10
Profil du consultant Formation académique : Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/maitrise scientifique) dans le domaine de l'environnement, ou similaire.	10
Expérience avérée dans le domaine de l'environnement (Gestion des ressources en Eau, Gestion et traitement des Déchets, Audits Energétiques, Audits Environnementaux) 15 ans- 20 ans : 10 points > 20 ans : 15 points	15
Expérience relative à l'exemplarité de l'état : 5 points par référence similaire (Maximum 3)	15
Total	100

Améliorée : Bon niveau de détail, innovation et valeur ajoutée, pertinence de l'approche présentée, cohérence des éléments/activités proposés pour la réalisation des prestations ;

Simple : Simple reprise des éléments des TDRs, manque d'investigation ;

Non conforme : Ne répond pas aux TDRs, omission d'éléments clés des TDR.

Important : Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu :

→ Une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% de la note maximale des offres techniques (100 points)

Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux Termes de références.

Phase 2 : Analyse financière comparative des offres

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :
La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disant. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$$F = 100 * \frac{P_{\min}}{P}$$

P : Prix de l'offre
P_{min} : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disant.

Phase 3 : Analyse technico-financière :

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

→ 70% pour l'offre technique

→ 30% pour l'offre financière

$$N = 0,7 * T + 0,3 * F$$

Le candidat qui recevra la notation technico-financière la plus élevée sera retenu pour effectuer la consultation.

11. DEPOTS DES OFFRES

Les offres seront déposées ou envoyées par courrier, au plus tard, le **15 Mai 2018 à 16h00 GMT +1 (Heure de Rabat)** à l'adresse suivante : Avenue Ahmed Belafrej, 13, Souissi, Rabat ou par email à procurement.morocco@undp.org, en spécifiant dans l'objet : « **IC 04-04-2018 Mission d'élaboration d'un plan d'actions pour la mise en œuvre du Pacte sur l'Exemplarité de l'Etat –PAEE** ».

12. ANNEXES

Annexe 1- Individual consultant general terms and conditions

Annexe 2- Modèle de lettre d'intérêt et de disponibilité, et modèle d'offre financière

Annexe 3- P11 modified for SCs and ICs